



# MODALITÉS D'INSCRIPTION SCOLAIRE

**Votre enfant doit avoir 3 ans entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2023 pour toute demande relative à l'année scolaire 2023-2024**

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES À REMETTRE EN MAIRIE (À PRESENTER EN COPIE ET EN ORIGINAL)

- > Pièce d'identité recto-verso des représentants légaux
- > Copie intégrale du livret de famille ou, à défaut, l'acte de naissance du ou des enfants à scolariser
- > Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- > Dernier avis d'imposition ou de non-imposition du foyer

En cas de garde alternée, l'avis d'imposition ou de non-imposition des deux parents

- > Attestation de PAIEMENT CAF pour les foyers de 2 enfants et plus

Le formulaire de demande d'inscription scolaire sera complété et signé par les responsables légaux en Mairie au moment du dépôt du dossier.

## EN CAS D'HÉBERGEMENT (À PRESENTER EN COPIE ET EN ORIGINAL)

- > Attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- > Carte d'identité de l'hébergeant recto-verso
- > Justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 3 mois

## EN CAS DE DIVORCE OU DE SÉPARATION (À PRESENTER EN COPIE ET EN ORIGINAL)

- > Un Justificatif de domicile du 2ème représentant légal
- > Le Jugement de divorce ou la décision du juge aux affaires familiales
- > En l'absence de jugement, fournir une attestation conjointe précisant le mode de garde et le domicile du ou des enfants.

## DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

Vous êtes domiciliés sur la commune de Bièvres et vous souhaitez inscrire votre enfant sur une autre commune : **contacter la mairie 01 69 35 15 50.**

## PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Si votre enfant présente un problème particulier qui nécessite une prise médicamenteuse, une allergie alimentaire ou autre, n'oubliez pas d'en informer la Directrice de l'école.

Ecole maternelle :

Une fois l'inscription visée par Madame le Maire, Mme ERRECART (Directrice de l'école) vous contactera afin de convenir d'un rendez-vous.

Ecole élémentaire :

Une fois l'inscription visée par Madame le Maire, contacter Madame ROBERT (Directrice de l'école), les lundis ou mardis au 01.69.41.18.88.

## ATTENTION

- > **L'inscription sera effective dès lors que le dossier sera complet, visé par Madame Le Maire et la Directrice de l'école.**
- > Pour les nouveaux arrivants à Bièvres, les mêmes documents sont demandés.
- > Ces formalités ne concernent pas les enfants déjà scolarisés en Grande Section à Bièvres et qui passent en CP.
- > Si inscription au Centre de Loisirs, contacter directement Nathalie SAINT-DIZIER (Directrice) au 01 69 41 04 10 ou par mail à [amlaique.bievres@orange.fr](mailto:amlaique.bievres@orange.fr)

## Dossier suivi par :

Affaires scolaires – Séverine Tebani

Tél : 01 69 35 15 50

Mail : [severine.tebani@bievres.fr](mailto:severine.tebani@bievres.fr)

Mairie de Bièvres - Place de la Mairie - 91570

01 69 35 15 50 - [contact@bievres.fr](mailto:contact@bievres.fr) - [www.bievres.fr](http://www.bievres.fr)